



Communiqué de Presse :
RD 14 / RD 45 sur les communes de Cépet et Gargas
Travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne va procéder à des **travaux d'aménagement du carrefour giratoire**, situé à l'intersection de la **RD 14 « route de Villemur », et de la RD 45 « route de Mouyssague » et « route de Castelnau »**, sur les communes de Cépet et Gargas.

Ces travaux se dérouleront du **15 juillet au 11 septembre 2020 inclus**.

Pendant toute la durée des travaux qui s'effectueront de jour, la circulation **sera perturbée sur la RD 14 et la RD 45**.

► **Sur la RD 14 et la RD 45 « route de Mouyssague » et « route de Gargas » :**
La circulation se fera par alternat par feux.

► **Sur la RD 45 route de Castelnau :**
La circulation sera interdite depuis le carrefour RD 14 / RD 45 de jour comme de nuit.

Deux itinéraires de déviation seront mis en place comme suit :

Déviation 1 :

- dans le sens **Cépet vers Castelnau d'Estrétefonds** : par la RD 14 « route de Villemur », la RD 20 « route de St Sauveur », la RD 4 « route de Toulouse », « route de Masseribault », et la RD 45 « route de Castelnau »,

- dans le sens **Saint-Sauveur vers Gargas** : par la RD 4 « route de Masseribault », « route de Toulouse », la RD 20 « route de St Sauveur », et la RD 14 « route de Villemur ».

Déviation 2 :

- dans le sens **Vacquiers vers Castelnau d'Estrétefonds** : par la RD 30 « route de Boulac », la RD 4 « route de Fronton », puis la RD 45 « route de Castelnau »,

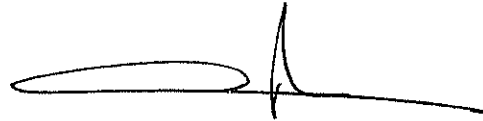
- dans le sens **Boulac vers Gargas** : par la RD 4 « route de Fronton », la RD 30 « route de Boulac », puis la RD 14 « route de Villemur ».

Le stationnement et l'arrêt seront totalement interdits des deux côtés de la chaussée sur la section concernée. **Néanmoins, l'accès des riverains sera maintenu.**

Un arrêté de circulation couvrira, bien évidemment, l'ensemble de ces dispositions.

Le Conseil départemental qui finance ces travaux pour un montant de 650 000 euros, en assure également la maîtrise d'œuvre, par l'intermédiaire de son secteur routier de Villemur-sur-Tarn (Tél : 05 62 22 91 60), qui se tient à votre disposition pour vous communiquer éventuellement toute information utile.

**Le Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne
Georges MERIC**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a vertical stroke on the right, followed by a horizontal line extending to the right.